

#### 4.4 Critères d'engagement sur les épreuves du challenge

a) les pilotes seront inscrits après réception de l'engagement dans les temps par l'organisateur. Les pilotes adhérents au challenge seront prioritaires et seront sélectionnés selon le classement du challenge en cours. L'organisateur s'engage à ne pas inviter plus de 2 pilotes par catégories avec un maximum de 6

Les demandes d'engagement seront adressées à l'organisateur accompagné des droits engagements avant la date de clôture qui est fixée au Mercredi précédant la compétition (cachet de la poste faisant foi)

**Le montant est fixé à 140€ jusqu'au Mercredi de la semaine précédant la compétition et 190€ jusqu'au Mercredi avant la course pour toutes les divisions .**

**Le montant de l'engagement pour une épreuve du challenge Ouest 2023 est fixé par la FFSA**

**Se référer à l'article 3-2 de la réglementation générale de la FFSA**

**Une pré liste provisoire des engagés sera publié le Week end précédant l'épreuve sur le site de l'asa**

#### b) Critères d'engagement

**Dans les catégories où le nombre de demandes sera supérieur au nombre de places disponibles, L'ordre d'engagement aux épreuves devra prendre en compte les éléments suivants :**

a) Choix de l'organisateur technique en concertation avec l'organisateur sportif avec un nombre d'invités maximum de 6, à raison de 2 pilotes par catégories.

b) les pilotes inscrits au challenge seront pris dans l'ordre du classement du Challenge Ouest de la saison en cours (2023) sauf l'épreuve de la Pernelle sur le classement (2022)

**c) Pilotes licenciés à l'année A.S.A. et hors A.S.A. à jour de leur cotisation et contrôle technique obligatoire**

**d) Pilotes licenciés à la journée**

e) La liste sera complétée si besoin par des pilotes A.S.A et hors A.S.A ne participant pas au Challenge Ouest.

#### c) Aucune confirmation individuelle ne sera envoyée

La liste **définitive** des engagés paraîtra le Mercredi avant l'épreuve sur le site de l'ASA ainsi que les horaires techniques

(facultatif le Vendredi et à partir de 7 H le samedi) voir l'article 1.3 Vérifications

